



**XXIV^e RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES ET RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES
SAN JOSÉ, COSTA RICA, 6 au 8 MARS 2012**

**MOTION POUR SOULIGNER LA
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME**

1. RAPPELANT que l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la reconnaissance et le respect des droits des femmes sont des conditions indispensables à la consolidation de l'État de droit et de la démocratie dans les Amériques;
2. S'APPUYANT sur les principes de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, ainsi que sur les principes de la *Convention de Bélem do Pará* sur la prévention, la sanction et l'éradication de la violence faite aux femmes;
3. RAPPELANT que le troisième Objectif du Millénaire pour le développement promeut l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à trois niveaux prioritaires soit l'éducation, l'emploi et la participation politique, en tant que moyen efficace pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie et promouvoir le développement durable;
4. CONSIDÉRANT le chemin encore long à parcourir en matière d'évolution des mentalités et considérant qu'il existe encore de nombreux freins à l'exercice d'une autonomie pleine et entière des femmes, ainsi qu'à l'atteinte d'une réelle égalité;
5. **Nous, membres du Comité exécutif de la COPA, sur proposition du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, à l'occasion de notre réunion tenue à San José, Costa Rica, le 7 mars 2012, à la veille de la Journée internationale de la femme :**
6. SOULIGNONS l'importance de célébrer annuellement la Journée internationale de la femme le 8 mars, tel qu'officialisé par les Nations Unies en 1977, afin d'honorer les femmes qui luttent chaque jour pour l'amélioration de leur condition;
7. RÉITÉRONS la nécessité de se souvenir des nombreux combats qui ont permis l'avancée de la condition de la femme et la nécessité de poursuivre les efforts afin de garantir que l'égalité entre les femmes et les hommes soit atteinte et maintenue dans chaque sphère de leur vie;
8. RÉAFFIRMONS l'importance du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qui depuis sa création en 1999, veille à donner une voix aux femmes parlementaires par les débats cruciaux qu'il a soulevés et s'assure que des thèmes d'importance capitale pour l'amélioration des conditions de vie des femmes soient mis à l'ordre du jour de la COPA;
9. NOUS ENGAGEONS à travailler de manière individuelle et collective afin d'assurer la prise en considération des réalités et des besoins des femmes, particulièrement dans les lois et budgets nationaux adoptés par nos parlements.